



Revente d'un terrain à bâtir

Par **asblaine**, le **12/05/2008** à **19:39**

nous envisageons l'achat d'un terrain à bâtir (signature prévue en août 2008) pour une construction de maison à l'automne prochain. Si nous changeons d'avis pour quelque raison que ce soit et revendons ce terrain, serons nous soumis au paiement d'une taxe sur une éventuelle plus value et dans l'affirmative quel en sera le montant. ?

Nous sommes actuellement propriétaire de notre appartement qui est notre résidence principale.

Cette construction si elle se réalise deviendra notre résidence principale puisque pour le financement nous vendrons notre actuel appartement.

Merci de votre réponse

SLB